



## Vente d'un bien en indivision

Par **Adjudant157**, le 12/03/2015 à 16:03

Bonjour;

Mon père est décédé et ma mère toujours vivante, ne pouvant plus occuper du terrain de 1200m<sup>2</sup>, le terrain a été parcellisé en 3 de 400m<sup>2</sup> chacun. Un de mes frères a fait des démarches avec tout les indivisaires devant le notaire pour l'achat de deux parcelles, dont une avec la maison familiale, ma mère gardant l'usufruit, pour 126 000€. Le Notaire était d'accord et voilà qu'il prend la décision d'augmenter le prix de vente

- En a-t-il le droit, surtout qu'on avait déjà signé pour avoir 5 900€
- Comment faire pour savoir que son calcul est correct, car il s'est déjà trompé pour moi lors de la vente d'un terrain

En espérant d'avoir une réponse de votre part, je vous remercie

Mes salutations distinguées?

Denis **xxxxxxx**

Par **Lag0**, le 12/03/2015 à 16:42

[citation] Le Notaire était d'accord et voilà qu'il prend la décision d'augmenter le prix de vente  
[/citation]

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi le notaire intervient dans la fixation du prix de vente ???

Par **Adjudant157**, le 12/03/2015 à 20:30

Bonsoir, j'aurais aimé une réponse plus explicite car ça je le savais. Sur 126 000€ comment se fait-il que les héritiers ne perçoivent que 5 900€, je ne comprends pas son calcul, sachant que ce cabinet notarial n'est pas souvent honnête et la chambre de notaire ne trouve rien à dire.

Mes salutations